

JUGER DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE ET DE SES INÉGALITÉS

Caroline Guibet Lafaye

Résumé Bien qu'apportant des informations précieuses sur les opinions individuelles, les grandes enquêtes statistiques ne permettent pas de saisir les raisonnements présidant au choix d'une réponse plutôt que d'une autre. Comprenant un volet quantitatif et un volet qualitatif, l'enquête *Perception des inégalités et sentiments de justice* contourne cet écueil et permet de saisir les cheminements cognitifs et argumentatifs portant les individus à juger que la société française est injuste ou que les inégalités sont inévitables. Si un effet notable des positions sociopolitiques sur ces appréciations se dessine, tel est-il également le cas lorsque les raisonnements présidant à ces réponses sont considérés ? Afin d'élucider cette question, nous exploiterons le modèle dual de traitement de l'information « heuristique *vs.* systématique », issu de la psychologie cognitive. Nous montrerons, concernant les deux items évoqués, que les raisonnements mobilisés pour y répondre ne semblent pas tant s'expliquer par des positions sociales spécifiques que par des logiques argumentatives caractérisées et suscitées par les traitements cognitifs différenciés de ces questions.

Mots clés : Injustice, inégalités, raisonnement, argumentation, cognition, heuristique.

“Judging French society and its inequalities”

Abstract: “Although national statistical surveys bring valuable information on individual opinions, they do not capture the reasonings for choosing a particular answer rather than choosing another answer. The survey *Perception des inégalités et sentiments de justice* (*Perception of Inequalities and feelings of Justice*) which was both quantitative and qualitative captures the cognitive and argumentative paths individuals follow when they judge that the French society is unfair or when they judge that inequality is inevitable. A socio-political effect is observed regarding these answers but can it be highlighted regarding the reasonings, which lead to these answers? To explore this question, we will refer to the dual model “Heuristic Versus Systematic Information Processing”. Then we will demonstrate that the reasonings used are better explained referring to argumentative logics and cognitive information processing rather than by socio-political positions.

Key words: Injustice, inequalities, reasoning, argumentation, cognition, heuristics.

Les appréciations de la justice de la société française et de ses inégalités sont multiples et divergentes. Cette divergence peut se comprendre comme l'effet d'un « désaccord raisonnable », c'est-à-dire du fait des difficultés liées à l'usage du jugement par des personnes raisonnables, de la diversité des pondérations

Caroline Guibet Lafaye
Centre Maurice Halbwachs - CNRS
48 Bd Jourdan, Bât B, 1er étage, bur. 4
E-Mail: caroline.guibetlafaye@ens.fr

des valeurs politiques et morales et de la variété des expériences individuelles. L'incidence de celles-ci sur les convictions individuelles et les valeurs défendues a été maintes fois mise en lumière par la sociologie et la psychologie expérimentale concernant la justice sociale (voir notamment Furnham, 1993 ; Dubet, 2006). Néanmoins son effet sur les usages de la preuve et les modalités de raisonnement demeure inexploré. La présente étude vise à comprendre comment se construisent les raisonnements sur la justice sociale, comment se fabriquent les théories « naïves » de la justice, à la lumière de la prise en compte de déterminants sociaux. Les voies du raisonnement ordinaire sont-elles marquées par les conditions et les caractéristiques sociales des individus ? Lorsque des individus sont interrogés sur des sujets concernant lesquels ils ne disposent pas *a priori* de réponses aisément mobilisables et à l'égard desquels ils n'éprouvent pas un intérêt épistémique ni une motivation spécifique, comment se forment leurs raisonnements ?

Pour explorer ces questions, nous nous appuyerons sur une série de 51 entretiens semi-directifs, menés entre 2010 et 2011, dans le cadre de l'enquête *Perception des inégalités et sentiments de justice (PISJ)*ⁱ. L'effet des caractéristiques sociodémographiques sur les questions d'opinion a été exploré (Forsé et Galland, 2011). L'analyse formelle de ces entretiens permet de saisir les types de raisonnements présidant à la formulation d'une réponse, saisie de façon concise, dans le cadre de questionnaires soumis à des échantillons représentatifsⁱⁱ. L'enquête *PISJ* comportait en effet un volet quantitatif et qualitatif, exploitant des questions communesⁱⁱⁱ. Deux variables seront au cœur de cette étude : « *Est-ce que certaines inégalités vous paraissent inévitables ?* », « *Tout bien considéré, dans l'ensemble, diriez-vous que la société française est plutôt juste ou plutôt injuste ?* ». L'élucidation de l'effet des positions sociopolitiques sur les raisonnements, en matière de justice sociale, suppose, dans un premier temps, de préciser le cadre analytique et les théories de la cognition à partir desquels l'étude sera conduite. Seront ensuite envisagées les modalités argumentatives selon lesquelles la justice de la société française, dans des raisonnements ordinaires, est appréhendée ainsi que leurs raisons sociopolitiques. Nous explorerons ultimement les usages du raisonnement face à une question pour laquelle les individus « ordinaires » ne disposent pas d'outils cognitifs

appropriés, en l'occurrence celle de l'inévitabilité des inégalités^{iv}. La démarche adoptée est spécifique car, sans négliger l'investigation des thématiques abordées dans les discours, elle ne s'engagera pas dans une analyse thématique du corpus, déjà réalisée en d'autres lieux (Guibet Lafaye, 2011, 2012, 2014a, 2014b)^v. De même, tout en proposant une analyse de sociologie formelle, elle s'enrichira des acquis de la psychologie expérimentale pour envisager les discours recueillis au cours de ces entretiens.

1. Théories du raisonnement commun

Les individus construisent-ils leurs théories de la justice et leurs raisonnements sur la justice sociale à partir d'exemples ou à partir de principes ? Privilégient-ils un raisonnement fondé sur la « preuve par l'exemple », c'est-à-dire centré sur la mention d'un exemple et donnant lieu à des phénomènes de montée en généralité, ou bien raisonnent-ils en mobilisant des convictions morales, à partir desquelles ils argumentent en visant à convaincre l'auditoire de leur bien-fondé ? Ces choix argumentatifs sont-ils dépendants des positions sociales, des préférences politiques et/ou des niveaux de diplôme des locuteurs ? Des études en science politique ont souligné que, même lorsqu'ils possèdent peu d'informations sur un sujet, les citoyens sont en mesure de raisonner de façon cohérente et de faire des choix politiques (Sniderman *et al.*, 1991). Ils s'appuient, dans cette démarche, sur des heuristiques du jugement, c'est-à-dire sur un ensemble limité de raisonnements courts et parfois risqués (Tversky et Kahneman, 1982).

Parmi les questions évoquées en entretiens, deux ont retenu notre attention, non seulement parce qu'elles ont reçu des réponses argumentées et développées, dans l'essentiel des cas, mais également parce qu'elles encourageaient à une appréhension macrosociale de la justice sociale plutôt qu'à une approche centrée sur leur situation personnelle. Chacune présente des difficultés intrinsèques de compréhension et d'appréhension de l'univers social contemporain. Face à ces difficultés incontestables, comment les individus s'orientent-ils cognitivement et analytiquement ? Y a-t-il une incidence de leurs caractéristiques sociodémographiques sur les outils cognitifs et discursifs qu'ils mobilisent ainsi que sur les voies empruntées dans

le traitement de l'information ? L'élucidation de ces interrogations présente un réel intérêt sociologique puisque les études de psychologie cognitive réalisées dans le domaine sont souvent menées auprès d'échantillon d'étudiants en psychologie (voir Chaiken, 1980 ; Chaiken *et al.*, 1989 ; Chaiken *et al.*, 1996).

Chacune des questions retenues suggère, en elle-même, un traitement spécifique de l'information et une modalité de raisonnement singulière. Les deux engagent *a priori* les individus à procéder à un effort cognitif de type « systématique » pour appréhender de façon macrosociale la société ou pour prendre en compte *l'ensemble* des inégalités régnant en France, selon un traitement systématique de l'information. La psychologie cognitive considère que l'information accessible est appréhendée de façon dichotomique, selon le modèle duel « traitement heuristique *vs.* systématique » de l'information (Chen *et al.*, 1999). Il distingue d'une part la reconnaissance, rapide et de faible coût cognitif, basée sur des « heuristiques » du jugement^{vi}, c'est-à-dire sur des schémas acquis disponibles en mémoire et, d'autre part, l'analyse détaillée de l'information, mobilisant de nombreuses ressources cognitives.

La démarche de type « heuristique » repose sur la mise en œuvre de règles de jugement (Chen *et al.*, 1999, p. 44), telles que « la majorité a raison » ou « tous les hommes politiques sont corrompus », « on ne peut pas changer les mœurs », lorsque les politiques publiques ou les inégalités de genre sont respectivement abordées dans *PISJ*. À l'inverse, la démarche de type « systématique » consiste en un processus relativement compréhensif et analytique d'examen des informations pertinentes pour le jugement à formuler (Chen *et al.*, 1999, p. 44). Cette démarche suppose une certaine habileté cognitive et des capacités de même nature. Elle constitue un traitement relativement approfondi des informations pertinentes, pour la question abordée, et attentif à leur contenu sémantique. Le traitement de l'information, dans l'élaboration normative des raisonnements « ordinaires » et des théories « naïves » sur la justice sociale, représente une étape cardinale, dans la mesure où il constitue le point d'entrée des aspects empiriques du monde.

Comment les individus procèdent-ils pour proposer des jugements bien fondés – et se convaincre de certaines conclusions en matière sociale – alors que, d'une part, ils ne disposent que d'une information limitée et s'engagent,

d'autre part, rarement dans un traitement systématique de l'information sur la réalité sociale, faute de disposer du temps et de la motivation nécessaires, voire des capacités cognitives indispensables pour ce faire ? Des dispositions et des motifs cognitifs sont donc à saisir afin de comprendre les modalités du raisonnement commun sur des questions de justice sociale et l'incidence des positions sociopolitiques sur celles-là. Ces positions engagent-elles à défendre des orientations normatives caractérisées ? Y a-t-il une force inhérente aux logiques argumentatives, concernant la justice de la société française ou l'inévitabilité des inégalités, qui outrepassent les raisonnements *a priori* caractéristiques de certaines positions sociales ?

Du fait des conditions de l'entretien semi-directif d'une durée d'une heure, il est, d'une part méthodologiquement, difficile de susciter un traitement systématique de l'information. On ne pourra, d'autre part, saisir dans l'absolu jusqu'à quel point les enquêtés convoquent un traitement détaillé de l'information ou des cognitions tenant compte du contenu du message plutôt que des règles cognitives simples de jugement. Cependant, il demeure possible d'apprécier, dans ce cadre, la propension à s'y référer ainsi que le contexte et les raisons de la mobilisation d'heuristiques du jugement.

2. *Appréhender la justice de la société française*

Le volet qualitatif comme le volet quantitatif de l'enquête *PISJ* évoquait la question de la justice de la société française. 41 % de l'échantillon représentatif a privilégié la réponse « plutôt juste », 59 % la modalité « plutôt injuste ». Les entretiens menés en face-à-face reflètent ces résultats avec 20 réponses positives sur 50^{vii}, 23 négatives et une partie de réponses très indécises (n = 7). Quelles sont les raisons, avancées par les individus, pour motiver leurs réponses ainsi que les raisonnements y conduisant ? Ce cheminement pose la question de la complexité des raisonnements statuant sur la justice de la société française. Cette complexité a-t-elle des raisons sociologiques ?

2.1 *Positions sociales et appréciations de la justice de la société française*

Dans l'enquête statistique, l'influence des positions sociales sur les réponses proposées suggère que les femmes jugent la société plus injuste que les hommes^{viii}. Tel est également le cas des individus des tranches d'âge 50-59 ans

ainsi que des plus jeunes. Plus généralement, mieux on est loti dans la société, notamment en matière de revenus, moins on la trouve injuste (Amadiou et Demeulenaere, 2011, p. 205). Le croisement de l'appréciation de sa situation personnelle et du jugement exprimé sur la société en général révèle que les personnes qui se sentent défavorisées formulent une appréciation nettement négative.

Or ce phénomène traverse les entretiens semi-directifs. Les enquêtés s'y distinguent selon que leur position sociale et/ou professionnelle se présente comme socialement et professionnellement avantagée ou non. Douze ont une situation professionnelle de cadre supérieur ou de professions libérales et/ou des revenus confortables. Six occupent des positions intermédiaires. 33 enfin sont dans des situations professionnelles difficiles, parfois au chômage, en formation, avec des contrats précaires ou dans des fonctions peu valorisées^{ix}.

Comme dans l'enquête statistique, les individus les plus favorisés tendent plutôt à considérer la société française juste, alors que les individus qui le sont moins le récusent^x.

Groupes	Société	Société	Réponse
	juste	injuste	ambigüe
Favorisé	7	2	3
Intermédiaire	3	3	0
Défavorisé	10	18	4

2.2 Positions sociales et raisonnements en matière de justice sociale

a. Description des raisonnements mobilisés

Au même titre que se dessine une convergence entre positions sociales et appréciations de la justice de la société française, y a-t-il une incidence de ces positions sur les raisonnements conduisant à l'estimer juste ou injuste ? Les individus les moins diplômés, par exemple, proposent-ils des raisonnements moins élaborés, en l'occurrence plutôt des « jugements d'impression », *i.e.* des jugements émanant d'une simple impression subjective, suscitée par une observation ou une expérience unique ? Privilégient-ils un traitement de

l'information de type heuristique plutôt que systématique ? Pour le dire, envisageons d'abord les formes de raisonnement convoquées.

A. Deux formes caractéristiques d'arguments conduisent à déclarer la société française juste : un jugement exprimant une impression^{xi} et un raisonnement de type comparatif. D'un point de vue formel, le jugement d'impression consiste soit en une absence de justification soit dans la simple expression subjective d'un point de vue singulier, bien qu'il puisse aussi intervenir implicitement, lorsque sont déployées des comparaisons internationales. Sa motivation est variable : à certaines occasions, les individus reconnaissent explicitement s'en remettre à une impression, du fait d'une limitation consciente de leurs ressources cognitives, voire soulignent n'exprimer qu'un point de vue personnel comme le fait Thibault : la société française « *paraît* juste pour moi mais je n'ai pas d'élément de comparaison. Je n'ai pas vécu dans d'autres pays pour voir comment ça se passait. Donc de mon point de vue *j'ai l'impression que ça paraît* juste. Est-ce que ça l'est ou pas ? c'est trop vague pour dire oui ou non. Elle me paraît juste. Est-ce qu'elle l'est, je ne sais pas ». Bien que ce jugement soit formulé par un ouvrier qualifié, ce ne sont pas les individus les moins diplômés ni les moins bien lotis socialement qui usent exclusivement de cette forme argumentative puisque le jugement d'impression est également convoqué par plusieurs diplômés du supérieur.

La logique comparative, pour sa part, consiste le plus souvent en une simple mise en relation de la situation française, *généralement appréhendée*, avec celle d'autres pays – tels les États-Unis ou la Grande-Bretagne – sans s'appuyer, sauf exception, sur un critère spécifique de comparaison. Pierre considère que la société française est juste sur le fondement de

la comparaison avec d'autres pays. Moi j'aurais tendance à comparer par rapport à... les États-Unis ou l'Angleterre. Disons, qu'il y a [...] quand même tout un tas de mécanismes de compensation sociale, de solidarité sociale qui fait qu'il y a un peu plus de justice. Au quotidien on peut trouver qu'il y a plein d'injustices parce que... celui qui s'appelle Ben Arabe il trouvera moins facilement du boulot que celui qui s'appelle Dupont. Mais d'un autre côté ce qu'on peut dire c'est qu'il y a des mécanismes de solidarité qui fonctionnent quand même assez bien et qui fait que dans l'inégalité il y a quand même un petit peu de justice.

Le raisonnement compare des entités nationales, globalement considérées. Fréquemment sont confrontées des représentations générales de sociétés dissemblables (la France et les pays d’Afrique ou la Scandinavie). Davantage qu’un traitement systématique de l’information se trouvent mises en œuvre des heuristiques du jugement, prenant appui, dans le discours de Pierre, sur la considération des systèmes sociaux de chaque pays. Les niveaux de diplôme et les positions sociales n’ont pas d’effet discriminant sur ces usages du raisonnement. En revanche, lorsque les individus se saisissent de la comparaison pour aborder la question posée, ils tendent quasi systématiquement à juger la société française « plutôt juste ».

B. À l’inverse, deux modalités argumentatives président à la récusation de la justice de la société française : le jugement d’impression et le raisonnement hypothétique^{xii}. Le premier se module de façon distincte de ce qui est le cas dans les réponses positives. Les faits sociaux, qu’il s’agisse de la société dans son ensemble ou de son évolution temporelle, sont saisis à partir d’une impression qui constitue le support du jugement.

Majoritairement toutefois, le raisonnement convoqué, pour affirmer l’injustice de la société française, est plus complexe. Il prend la forme d’un syllogisme, c’est-à-dire d’un raisonnement hypothétique voire contrefactuel. Dans cette forme logico-déductive, la majeure incarne un idéal de justice, la mineure introduit un état de fait – actuel ou caractéristique de la société – et la conclusion statue sur l’injustice de cette dernière. La mise en relation d’un idéal de justice et de l’état social actuel atteste d’un écart inacceptable^{xiii}. Cet idéal s’incarne, en l’occurrence, dans la devise républicaine ou bien dans les valeurs que la France a voulu promouvoir, notamment les droits de l’homme ou celles fondatrices de son système social. Ainsi Charlotte remarque que « quand on regarde la législation sur l’immigration, c’est pas juste quelque chose d’individuel, c’est aussi des positions politiques qui sont celles actuelles, qui vont pas dans le sens d’une volonté de justice... la justice, elle existe que pour quelques uns/ Mais y’a certaines catégories qu’on met volontairement à l’écart ». Charlotte argumente en comparant « une volonté de justice » – dont l’un des traits saillants serait de lutter contre l’exclusion et la discrimination – à

une situation de fait discriminatoire, qui tient lieu de mineure dans le raisonnement, et qui interdit de conclure que la société française est juste.

Le jugement d'impression et le raisonnement hypothétique ont en commun de s'appuyer sur des heuristiques du jugement. Ces dernières consistent, le plus souvent, dans l'identification de *faits sociaux*, investis par le locuteur d'une fonction cruciale. L'identification d'inégalités – éventuellement associée au constat de leur accroissement – constitue l'une des heuristiques les plus investies^{xiv}. Celles-ci évoquent des aspects factuels du fonctionnement social actuel : la pauvreté ou l'exclusion, le traitement des minorités religieuses, des immigrés, des SDF ou des handicapés, le mépris social ou les discriminations, la finance^{xv} et les délocalisations, l'orientation politique du président N. Sarkozy et du personnel politique. Ainsi Raïssa déclare la société française « injuste. Déjà parce que, j'ai pas les chiffres, mais y a plein de gens qui vivent encore en dessous du seuil de pauvreté et les retraités qui vivent pas pleinement leur retraite parce qu'ils ont pas de sous... c'est encore une question d'écart... ». Les faits désignés – ici, la grande pauvreté – sont investis du rôle de preuve, en l'occurrence de l'injustice de la société française. L'heuristique consiste alors à identifier des dimensions factuelles de la réalité sociale, susceptibles d'intervenir comme des « déclencheurs » ou des pivots du raisonnement, justifiant de se porter vers une conclusion négative^{xvi}.

Chaque type d'appréciation de la justice de la société française s'avère donc porté par un mode d'argumentation précis. Ainsi l'induction, traduisant une logique empirique tenant compte des faits et fondée sur des comparaisons internationales, donne le plus souvent lieu à une appréciation positive. La démarche déductiviste et de type *a priori* s'actualise de façon notable dans les réponses critiques. De même la mobilisation de principes, la référence à une norme ou à un idéal de justice, associées à des heuristiques spécifiques, engagent vers une conclusion péjorative. Enfin nous pourrions montrer que le raisonnement en équilibre réfléchi^{xvii} tend à produire de l'indécision. Des convergences se laissent ainsi saisir mais elles demandent à être expliquées. En particulier, lorsque l'on conclut à l'injustice de la société, l'hypothèse d'une attention caractérisée à certains faits sociaux servant d'heuristiques du jugement est pertinente.

b. Positions sociales et méthodes de raisonnement

Si, pour une part, les positions sociales ont une incidence sur l'appréciation de l'(in)justice de la société, ont-elles également, au même titre que les préférences politiques, une influence sur les raisonnements mobilisés ? Bien que chacune des réponses possibles à cette question soit portée par des formes de raisonnement caractérisés, les discours *PLSJ* permettent seulement de dire que, lorsque l'on juge que la société française est « plutôt juste », quelle que soit son origine sociale, les raisonnements empruntés sont la comparaison et l'impression générale. Du côté le plus défavorisé et lorsque la société est jugée inique, se trouve convoqué un idéal de justice, au principe d'un raisonnement hypothétique de type contrefactuel^{xviii}. Il s'avère donc difficile d'identifier, avec assurance, des formes de raisonnement privilégiées par des groupes sociaux. L'analyse textuelle menée sur l'ensemble du corpus permet de distinguer cinq classes de discours et des types de discours distincts selon les sexes (voir Guibet Lafaye, 2012) cependant elle laisse apparaître une absence notable de résultats, lorsque l'analyse interroge la spécificité des discours selon les positions socioprofessionnelles. L'analyse formelle suggère en revanche que le raisonnement en équilibre réfléchi paraît davantage utilisé par des personnes plus diplômées pour conclure que la société est juste^{xix}. La comparaison pourrait être privilégiée par des personnes peu diplômées qui s'accordent avec cette affirmation^{xx}. Cependant cette hypothèse demanderait à être vérifiée avec des effectifs plus nombreux^{xxi}.

S'il semble délicat de tirer aucune conclusion des positions sociales, les préférences politiques sont-elles plus explicatives ?

	Société juste	Injuste	Ambigu
Droite	7	1	1
Centre	0	3	1
Gauche	9	12	4
Sans préférence partisane	3	7	1

Les partisans de la droite considèrent plus volontiers que la société française est juste, conformément aux résultats de l'enquête statistique. Pour le dire, ils s'emparent aussi bien de comparaisons internationales qu'ils expriment simplement une impression. Néanmoins cette attitude est caractéristique de tous les répondants endossant cette conclusion. Les centristes considèrent la société plutôt injuste – comme le suggère également l'enquête représentative – mais leur nombre est trop faible pour tirer aucune conclusion sur les raisonnements qu'ils convoquent préférentiellement. Enfin, les réponses des 27 partisans de la gauche sont fortement partagées mais se portent majoritairement vers la conclusion négative. Cette tendance s'annonce nettement dans l'enquête statistique puisque seuls les partisans de la droite traditionnelle estiment la société française juste (Amadiou et Demeulenaere, 2011, p. 213). Lorsque les partisans de la gauche se rallient à cette opinion, ils s'appuient plutôt sur des comparaisons internationales, mais tel est également le cas des individus de droite. Le positionnement politique semble avoir une faible incidence sur les raisonnements. Lorsqu'ils estiment que la société française est injuste, ils se fient soit à leur impression soit ils justifient leur conclusion, en référence à un idéal de justice et à des principes axiologiques.

Bien que chacune des appréciations possibles de la justice de la société française soit fortement liée à un type de raisonnement spécifique, ceux-ci ne semblent pas mobilisés, de façon prioritaire, par un groupe social ni s'expliquer en lien avec des préférences politiques. Les logiques argumentatives semblent avoir une nécessité intrinsèque qui se déploie indépendamment du lieu sociopolitique à partir duquel elles sont convoquées. Les modalités de traitement de l'information disponible sont plus étroitement associées à la conclusion qui sera tirée concernant la société française. Pour justifier la dénonciation de son injustice, on mobilise des heuristiques du jugement ou la référence à une norme clairement identifiable et consensuelle. Le jugement par impression et la comparaison internationale gouvernent les appréciations positives. Enfin, le traitement de type systématique de l'information, liée à la question, conduit fréquemment à une aporie et à des jugements ambigus. De même, la comparaison avec d'autres pays induit occasionnellement de l'indécision.

c. Hypothèses explicatives

L'appréciation de la justice de la société française est motivée par des formes distinctes de raisonnement. En marge de l'incidence de facteurs sociaux ou politiques, semble intervenir l'effet d'une strate représentative et cognitive, pesant fortement sur les logiques de raisonnement, laquelle pourrait être partiellement indépendante des positions sociales. Restent à saisir les motifs expliquant que les personnes s'engagent dans un type de raisonnement spécifique, endossent telle représentation de l'état social plutôt qu'une autre.

L'hypothèse de la motivation de défense ou la croyance en la justice du monde – susceptibles de réintroduire un effet des positions sociales – permettent-elles de comprendre la préférence pour telle argumentation plutôt que pour telle autre ? Faut-il lire dans ces réponses un effet du conformisme social et de la falsification des préférences (Kuran, 1995) ? La sensibilité morale individuelle explique-t-elle certains usages du raisonnement et notamment la mise en œuvre d'heuristiques, dans la dénonciation des injustices en France ? Nos analyses permettront de préciser l'hypothèse de dispositions cognitives (à la fois perceptives et réflexives) à l'égard du monde, saisissables dans les modes de traitement de l'information, et dont l'usage ne s'explique pas toujours par les positions sociales ni les intérêts matériels individuels.

Si les données collectées et leur analyse ne permettent pas de trancher l'explication de la préférence pour certains modes de raisonnements à partir d'une motivation de défense ou du fait des positions sociales, en revanche, l'hypothèse d'une cohérence normative et représentative se révèle fortement explicative (Guibet Lafaye, 2012, 2014a). Cette cohérence émane en premier lieu du constat de ce que la structure formelle des raisonnements et les modalités de traitement de l'information, pour répondre à la question, sont récurrentes et communes à l'ensemble des réponses. Par conséquent, le partage entre les opinions semble plutôt s'opérer à partir des arguments avancés et de leur substance. En particulier, la mobilisation de principes – *vs.* l'expression d'une impression ou le recours à une comparaison – joue un rôle crucial. Cette similitude des formes de raisonnements révèle corrélativement le rôle, dans l'interprétation de la justice de la société, de la *sensibilité individuelle* à

certaines faits sociaux et de l'attachement à un certain idéal de justice, comme le montre la référence à des modèles normatifs, dans les critiques de la société française. Cette sensibilité s'exprime sans nuance dans le discours de Brigitte, conseillère d'orientation :

Je suis conseillère d'orientation donc forcément, l'inégalité qui me choque le plus c'est l'inégalité de capital culturel, qui se transformera plus tard en inégalités face à l'emploi. Dans ma pratique quotidienne, c'est une réflexion que je me fais souvent car je la trouve plus dure et plus violente que les autres car elle est plus sournoise, et paralyse même des gens qui ont la plus grande volonté de s'en sortir, mais qui n'ont juste pas la façon d'être qui correspond à ce qu'ils ont envie de faire. Certaines inégalités sont plus choquantes que d'autres, mais je suis pas révolutionnaire dans l'âme. Mais ce qui me peine le plus sont ceux qui cumulent tous les handicaps...

Certains faits sociaux jouent, dans les critiques adressées à la société française, le rôle d'heuristique et de points d'appui passant pour objectifs aux yeux de ceux qui les mentionnent. Cette fonction n'est pas simplement cognitive. L'attention portée à ces faits – tels la discrimination ou le cumul des handicaps, dans le discours de Brigitte – signale une sensibilité morale spécifique, remarquable lorsque se déploient des jugements en équilibre réfléchi ou lorsque des aspects positifs des états sociaux français sont pris en compte. Ces faits constituent alors le point d'ancrage empirique de convictions morales. Le sentiment d'injustice, s'exprimant à l'occasion de leur évocation, intervient comme un catalyseur dans des raisonnements concluant que la société est injuste. La sensibilité et l'émotion sont alors des médiations des processus cognitifs.

Enfin la référence à des principes axiologiques joue un rôle crucial dans ces discours. L'évocation de normes de justice, éventuellement organisées en un idéal de justice, s'atteste plus nettement dans les critiques de la société française, alors qu'elle est secondaire – à la fois numériquement mais surtout eu égard à la mise en œuvre de la comparaison internationale – dans les jugements la tenant pour juste. De ce point de vue, s'opère un partage : alors que les mêmes formes de raisonnement sont convoquées dans les deux conclusions étudiées, la référence à des principes de justice – *vs.* l'expression d'une impression – intervient comme un élément crucial de distinction entre les discours concluant que la société française est injuste et les autres. Dans

chacune de ces assertions, se laisse saisir un usage différencié de la référence à la norme. Ainsi l'injustice est conclue en référence à un idéal de justice, *a priori* convoqué et auquel les individus adhèrent *ex ante*. À l'inverse, un raisonnement de type empirique – fondé sur une évaluation comparative et reposant sur des représentations très générales des sociétés considérées – conduit à juger la société française juste. Comment s'opère le dé clic qui engagera les individus à entrer dans une comparaison internationale plutôt qu'à se référer à des faits, survenus dans l'espace national, et dont ils estimeront qu'ils constituent une preuve cruciale de son injustice ?

Les raisonnements convoqués dans cette dénonciation suggèrent donc qu'un facteur explicatif majeur est offert par les orientations normatives plutôt que par les positions sociales. C'est parce qu'on porte un idéal de justice et que l'on a perçu des atteintes à ce dernier – c'est-à-dire un écart entre sa propre représentation de la justice et la réalité sociale – qu'on déclarera la société française injuste et non parce qu'on est dans une situation socialement désavantagée. La propension et la capacité morale à mobiliser des principes axiologiques, lorsqu'il s'agit d'en apprécier la justice, permettent de comprendre que les individus concluent, en la matière, négativement^{xxii}.

Au-delà de cette disposition normative et de son rôle crucial, il demeure délicat, à partir des données *PISJ*, d'identifier avec certitude pourquoi les individus s'engagent dans une comparaison de la société française avec d'autres pays ou mobilisent la référence à des situations sociales précises – tenant lieu d'heuristiques du jugement – pour conclure qu'elle est injuste. Cependant une sensibilité morale caractérisée expliquerait que vient, en premier lieu, à l'esprit des enquêtés le souvenir de ces infractions à leur idéal de justice, celles-ci les retenant de s'engager dans un traitement systématique de l'information et une analyse plus distanciée, procédant selon les voies de l'équilibre réfléchi et qui les conduira à raisonner de façon comparative.

3. Comment juger de l'inévitabilité des inégalités ?

Les enquêtes internationales et nationales témoignent d'une sensibilité des Français aux inégalités sans rapport avec leur réalité objective (Chauvel, 2006). L'enquête représentative permet de mesurer à quel point les Français jugent

certaines inégalités « *inacceptables* ». Lorsqu'il leur est demandé d'évaluer, de façon chiffrée, une série d'inégalités sur une échelle de 1 à 10 (1 pour « ne sont jamais acceptables » à 10 pour « sont toujours acceptables »), leurs jugements traduisent plutôt l'inacceptabilité, aucune inégalité n'ayant un score moyen d'acceptabilité dépassant 5,5.

Les entretiens *PISJ* permettent de saisir les raisonnements et les logiques argumentatives présidant à ces réponses lorsque sont considérées, non pas des catégories spécifiques d'inégalités, mais les inégalités de la société française globalement saisies. Sur les 51 individus rencontrés, la question de l'« *inévitabilité* » des inégalités a été posée à 46 d'entre eux. Deux n'ont pas su y répondre, deux proposent des réponses indécidables. 13 estiment les inégalités évitables, 16 inévitables et 13 se situent à mi-chemin entre ces deux réponses. Cette répartition ne doit pas être prise en compte de façon trop stricte car certains enquêtés – deux au moins – pourraient être placés dans un registre de discours différent de celui dans lequel ils ont été inscrits.

La question posée présente une difficulté intrinsèque dans la mesure où, y compris en tant que sociologues, nous ne disposons pas d'une réponse ferme et objectivement indiscutable. Face à une question indécidable, en matière de justice sociale, sur quels éléments les individus se fondent-ils pour prononcer un jugement ? Ont-ils une propension plus nette à recourir à des heuristiques du jugement ? Les appréciations de la justice de la société française ont montré que les raisonnements qu'elles suscitaient ne s'expliquaient pas tant par les positions sociales et les niveaux de diplôme que par les logiques inhérentes aux convictions normatives des individus. Parvient-on aux mêmes conclusions, lorsque l'inévitabilité des inégalités est interrogée ?

a. Inévitabilité des inégalités et positions sociopolitiques

L'inacceptabilité des inégalités, tous types d'inégalités confondus sur une échelle de 1 à 10, se situe, dans l'enquête représentative, à 7,4. Cependant « les caractéristiques sociales classiques font peu varier le degré d'acceptation ou de refus global des inégalités » (Galland et Lemel, 2011, p. 114)^{xxiii}. L'appréciation

de l'acceptabilité des inégalités procède donc davantage de positions de principe qu'elle ne s'associe à des situations personnelles.

Dans l'enquête qualitative, sur les 42 réponses exploitables, les 13 réponses estimant les inégalités évitables sont plus volontiers portées par les individus les moins avantagés socialement. Les 13 discours ne se prononçant pas de façon tranchée émanent en outre dans leur quasi totalité de ce groupe. En revanche, les 16 argumentaires en faveur de l'inévitabilité se répartissent de façon égale entre les personnes interrogées les plus avantagées et celles qui le sont moins.

Groupes	Inégalités évitables	Inévitables	Ambigu
Favorisé	2	8	1
Intermédiaire	3	0	0
Défavorisé	8	8	12
Total	13	16	13

Les individus, ayant les positions les plus enviables, tendent donc plutôt à juger les inégalités inévitables. À l'inverse, les individus socialement les moins avantagés sont à la fois plus nombreux à considérer que les inégalités ne sont pas inéluctables et à douter de ce qu'elles sont inévitables. Bien que le corpus soit restreint, un effet des positions sociales sur les réponses privilégiées se dessine.

Peut-on mettre en lumière un effet des préférences politiques sur ces réponses ? Dans l'enquête représentative, les individus déclarant voter à gauche tendent à surestimer l'existence des inégalités en France, exception faite des jugements portés sur les inégalités face au chômage, aux risques technologiques, à l'insécurité et concernant les générations (voir Guibet Lafaye, 2012). De même, l'inacceptabilité des inégalités, quel que soit leur registre, est systématiquement toujours plus affirmée par eux.

Lorsque l'on interroge, en entretiens, non pas *l'acceptabilité* mais *l'inévitabilité* des inégalités, les individus témoignant d'une proximité politique avec la droite concentrent leurs assertions sur l'inévitabilité^{xxiv}. Les centristes, dont le nombre est cependant restreint, se laissent plutôt porter vers

l'évitabilité^{xxv}. Les partisans de la gauche sont en revanche très partagés puisque leurs opinions se répartissent également entre les trois options envisageables. Cette distribution peut s'expliquer par la perspective adoptée par l'enquêté pour répondre, selon qu'il a envisagé les inégalités dans l'état du monde existant, qu'il les a rapportées à un état social idéal ou a privilégié, dans sa réponse, certaines inégalités plutôt que d'autres.

Groupes	Inégalités évitables	Inévitables	Ambigu
Droite	1	5	3
Centre	2	1	0
Gauche	9	9	9
Sans préférence partisane	1	1	1

Si, d'un côté, les individus votant à droite se laissent plus volontiers convaincre de l'inévitabilité des inégalités, en revanche, du côté gauche de l'échiquier politique, les préférences partisans ne permettent pas de préjuger de l'appréciation individuelle de l'inévitabilité des inégalités. Tous les partisans de la gauche ne considèrent pas que (toutes) les inégalités sont évitables. Cependant, les partisans de la gauche aussi bien que les individus socialement les moins favorisés sont à la fois les plus nombreux à juger les inégalités évitables et à formuler des jugements contrastés en la matière. Par quels raisonnements sont portées ces conclusions ? Y a-t-il un effet des positions sociales et politiques sur la formulation de ces affirmations ?

b. Raisonner sur l'inévitabilité des inégalités selon sa position sociale

Sur le fondement de quels arguments les individus jugent-ils les inégalités (in)évitable, dans un contexte où, structurellement et historiquement, prévalent leur perpétuation et leur reproduction ? La psychologie sociale suggère que la complexité du raisonnement peut être corrélée à l'orientation politique. Les individus ayant des préférences politiques pour la gauche – *i.e.*, en contexte anglo-saxon, pour le libéralisme – auraient une appréhension plus complexe de la réalité sociale que ceux votant à droite ou privilégiant des

attitudes conservatrices. Stone (1986) esquisse une association entre conservatisme social et style cognitif ainsi que des liens de dépendance ou des « résonances » entre idéologie et fonctionnement cognitif. Bègue (1998) considère également que l'orientation politique des individus serait liée à leur niveau de développement moral, ce dernier permettant d'anticiper le degré de complexité qu'un individu est capable d'endosser dans la compréhension de points de vue opposés (Enright et Lapsley, 1981). Avant d'envisager la pertinence sociologique de ces conclusions, il convient d'identifier les formes de raisonnement motivant les réponses exprimées.

α. Formes de raisonnement mobilisées

Des inégalités évitables : entre impression et conviction

L'affirmation de l'évitabilité des inégalités – contrairement à ce que les réponses à l'injustice de la société française auraient pu laisser croire – ne s'appuie pas sur la référence à un idéal de société juste. Les argumentaires dévoilent plutôt, comme nous allons le voir, des convictions morales, traduisant parfois simplement une impression ou un sentiment personnel. Ces discours s'inscrivent, dans la moitié des cas et d'un point de vue formel, dans le cadre de raisonnements hypothétiques, *i.e.* fondés sur une hypothèse. D'un point de vue substantiel, la référence à une exigence morale voire l'évocation d'un idéal régulateur dominant. Ces deux dimensions – hypothétique et normative – peuvent se conjindre dans la mesure où les individus mobilisent des raisonnements complexes : logique contrefactuelle, interprétation des inégalités à partir de leurs causes véritables, mobilisation d'informations rares (sur des sociétés sans État ou des politiques salariales innovantes) ou d'informations personnelles originales, concernant d'autres sociétés du Nord de l'Europe (Allemagne, pays scandinaves). Comment cette complexité des raisonnements s'orchestre-t-elle ?

Les discours se prononçant en faveur de l'évitabilité des inégalités consistent, en premier lieu, en (i) jugements d'impression, en particulier lorsque les individus ne proposent aucune justification pour leurs assertions, alors même qu'un espace leur est offert (entretiens avec Karine et Jean-Yves). (ii) Ce type de jugement se distingue de raisonnements plus complexes,

appréhendant notamment les inégalités à partir de leurs causes. Ainsi Fabien déclare : « Les inégalités ne sont pas inévitables. Elles sont créées par notre système social, par notre système politique, par notre système économique, par les fondements de nos sociétés modernes ». Fabien appréhende les inégalités comme participant de processus plutôt qu'il ne les considère comme de simples faits isolés. Cette considération peut constituer la première étape d'un raisonnement contrefactuel, suggérant que d'autres causes produiraient d'autres effets et que, par conséquent, les inégalités ne sont nullement inévitables.

(iii) Les raisonnements hypothétiques, pour leur part, convoquent d'autres états de faits – dans une argumentation s'appuyant sur une preuve par l'exemple, mobilisant une information parfois rare^{xxvi} – ou d'autres états du monde historiques (notamment liés à l'Union soviétique) ou simplement possibles, c'est-à-dire conditionnés par des réformes radicales des systèmes sociaux, parfois esquissées par certains individus. Sébastien par exemple considère qu'« on peut toujours essayer de corriger [les inégalités]. Je pense que les choses ne sont pas gravées dans le marbre donc on peut toujours améliorer les choses. Les inégalités territoriales elles peuvent se résorber, l'accès des jeunes à l'emploi ça peut être une question prioritaire, les phénomènes de difficultés scolaires liées à l'origine sociale, c'est des questions qu'on peut prendre à bras-le-corps... »

(iv) Enfin, l'évitabilité des inégalités est défendue en référence à un idéal régulateur et/ou à des convictions morales. Telle est la position de Jannick « mais il faudrait une prise de conscience globale de l'ensemble des individus sur terre. Même s'il y a eu les droits de l'homme universels, tout ça c'est que des textes. Dans la réalité, dans les actes, c'est complètement différent ». Cette position de principe se nourrit d'une vision du monde personnelle *ex ante* (Jannick a été militant PCF). Au même titre que la dénonciation de l'injustice de la société française, cette attitude critique s'adosse à un modèle idéal du juste ainsi qu'à des exigences impérieuses de justice, en l'occurrence les droits de l'homme. Les valeurs évoquées mobilisent des croyances (Rokeach, 1968). Elles sont structurantes des attitudes politiques (Feldman, 1988 ; Feldman et

Steenbergen, 2001) comme nous le verrons également concernant les jugements sur l'inévitabilité des inégalités.

Des inégalités inévitables : s'en remettre aux faits

L'affirmation de l'inévitabilité des inégalités se présente-elle comme l'enregistrement d'un état de fait inéluctable ou traduit-elle la « croyance en la justice du monde » (Lerner, 1980) ? L'inévitabilité se déduit et s'affirme, quasi exclusivement, de logiques empiriques, fondées sur des démonstrations par l'exemple ou par le fait (dans 12 cas sur 16). Parce que le raisonnement des individus interrogés peine à s'extraire de la réalité sociale et/ou historique, leur argumentation se borne au constat de l'inévitabilité des inégalités, conformément à l'idée que : « [...] ça c'est, au jour d'aujourd'hui, je pense inévitable » (Thibault) ou qu'« à l'heure actuelle, non on ne peut pas l'éviter [l'inégalités de revenus] » (Michel).

Lorsque le jugement n'est pas simplement d'impression, la preuve factuelle consiste à affirmer que « ça a toujours été comme ça ». Le raisonnement est simple et fondé sur le constat que « ça c'est la vie » (Thomas). L'information n'est pas traitée de façon systématique. Certains faits sont sélectionnés au détriment d'autres pour conclure à l'inévitabilité. Ils jouent alors le rôle d'arguments de dernier ressort. Ainsi fixé sur les écarts de revenus, Thomas poursuit : « il faut des riches, il faut des moins riches, il faut des pauvres, il faudrait moins de pauvres ». L'argumentation s'inscrit dans un registre très général et convoque des inégalités spécifiques à titre d'exemples. Lorsqu'elle se spécifie, elle peut être exclusivement « catégorielle » et se désigner comme telle.

En revanche, lorsque les argumentations sont plus complexes, le fait ne désigne pas simplement des événements singuliers mais se réfère à une structure sociale ou économique. Une propriété de l'état du monde (la structure sociale, les mœurs, l'histoire, etc.) est identifiée comme la cause de l'inégalité, dans un discours qui se veut démonstratif. Ainsi Jeanne suggère que « la différence de catégories sociales entre les ouvriers et les cadres... elle est pas acceptable mais elle est peut-être inévitable vu dans la société dans laquelle on est, basée sur la consommation, le capitalisme tout ça... » Le capitalisme

est identifié comme la cause structurelle de l'inégalité. Dans sa forme la plus élaborée, l'argument factuel se construit dans le registre de la nécessité, en particulier de la nécessité matérielle. Enfin de rares illustrations de raisonnements hypothétiques et contrefactuels se dessinent.

Bien qu'une large majorité des raisonnements recueillis s'aligne sur la preuve par le fait – qui constitue formellement un degré élémentaire du raisonnement –, une autre partie endosse un registre normatif pour défendre l'idée que les inégalités sont inévitables. Ces rares argumentaires convoquent des conceptions du monde, dans lesquelles les inégalités sont tenues pour souhaitables et désirables ou sont présentées comme une nécessité morale. Charlotte déclare : « L'égalité pour moi elle existe pas, j'veux dire, on est tous différents, avec un bagage différent, avec un vécu différent/ C'est inévitable... on peut pas tous vivre de la même manière puis on a pas tous envie de vivre de la même manière aussi quoi/ À partir du moment où les envies de chacun sont respectées et que l'intégrité de la personne est respectée, ça me paraît... c'est surtout ça qui me paraît important ». Des convictions de principe sous-tendent aussi bien l'affirmation de l'inévitabilité des inégalités que sa récusation, alors qu'elles étaient plus spécifiquement mobilisées, précédemment, pour dénoncer l'injustice de la société française^{xxvii}.

β. Positions sociales et méthodes de raisonnement

Comme il est apparu dans les appréciations de la justice de la société française se dessinent, face à l'inévitabilité des inégalités, d'une part, une incidence des positions sociales et politiques sur les convictions endossées et, d'autre part, une très forte convergence entre le mode de raisonnement adopté et la réponse finalement privilégiée. Une nécessité logique et argumentative, inhérente aux argumentations déployées, semble porter les individus vers une conclusion plutôt qu'une autre : l'évitabilité se conclut au nom de principes normatifs et sur le fondement d'un raisonnement hypothétique ou contrefactuel, l'inévitabilité à partir d'une preuve par le fait et les réponses nuancées émanent de logiques catégorielles, c'est-à-dire tenant compte de catégories d'inégalités. Pourquoi, dès lors, un individu s'engage-t-il dans une forme de raisonnement plutôt qu'une autre ? Ces orientations cognitives

s'expliqueraient-elles par des facteurs sociaux ou par des préférences politiques^{xxviii} ?

Peut-on identifier une corrélation entre modes de raisonnement endossés et positions sociales ? Concernant l'évitabilité des inégalités, il est difficile de se prononcer sur l'effet des positions sociales car trop peu d'enquêtés favorisés adhèrent à cette position. En revanche, les raisonnements de type hypothétique ainsi que la mobilisation de principes moraux et de références normatives s'avèrent plus prégnants à gauche. De même, l'affirmation de l'inévitabilité des inégalités est nettement marquée, à gauche, par la propension à convoquer un raisonnement normatif. En revanche, aucune conclusion ne peut être proposée à l'égard de l'usage de la preuve par l'exemple, que l'on considère les positions sociales ou les préférences politiques (notamment du fait des effectifs), quoique parmi les jugements d'impression concluant à l'inévitabilité des inégalités, on identifie un nombre remarquable d'individus socialement favorisés (3 sur 5).

Alors même que ce corpus restreint permettait de déceler un effet des positions sociales et des préférences politiques sur les réponses brutes à la question posée, il ne permet pas de conclure sans nuance à un effet de ces caractéristiques sur les modes de raisonnements, alors que ces derniers sont fortement associés aux réponses finalement retenues. Le détail des discours dévoile deux attitudes caractéristiques, selon les préférences politiques. (i) À gauche et quelle que soit la position sociale, l'évocation de faits s'opère systématiquement dans le cadre d'énoncés intensionnels et conformément à une modalité interprétative, traduisant l'expression d'un point de vue personnel : « je pense que ; je crois que ; j'ai l'impression que ». (ii) En revanche, à droite – ce groupe comprenant en outre principalement des individus socialement privilégiés – le discours se porte d'emblée vers l'évocation de faits donnés pour bruts, à travers des énoncés descriptifs, formulés selon une modalisation verbale factive plutôt qu'interprétative. Même lorsque les individus de gauche les plus favorisés mentionnent des faits, ils le font toujours dans des énoncés intensionnels et selon la modalité de l'interprétation plutôt que de la description. Le fait d'exprimer et de soutenir

des convictions morales semble donc plus net et plus explicite chez les partisans de la gauche, là où un certain pragmatisme paraît prévaloir à droite.

Fait écho à cette logique argumentative et à cette disposition cognitive à gauche la prééminence de la démarche *a priori*, que soit défendue l'évitabilité ou l'inévitabilité des inégalités. L'essentiel des discours défendant cette première thèse est fondé sur une argumentation *a priori*, or ces discours émanent majoritairement (dans 9 cas sur 13) des partisans de la gauche. La référence à une norme et à un idéal ainsi que l'expression de convictions morales sont donc prégnantes à gauche, quelle que soit la question abordée et la réponse donnée. On ne peut statuer sur aucune causalité mais simplement souligner une convergence entre le fait d'assumer certaines positions politiques et d'avoir recours à des procédures argumentatives caractérisées, de présenter une disposition à raisonner à partir de normes et de principes moraux. Il est en revanche pertinent de considérer que ces positionnements politiques correspondent à et expriment des formes d'être au monde ou encore coïncident avec des façons d'appréhender le monde qui inscrivent entre elles des distinctions les définissant comme « de gauche » ou « de droite ».

Cette spécificité du raisonnement, appréhendée à la lumière des positionnements politiques, a été envisagée par la psychologie sociale^{xxix}. Les individus ayant une proximité politique avec la gauche auraient une appréhension plus complexe de la réalité sociale que ceux privilégiant des attitudes conservatrices. L'orientation politique des individus serait ainsi liée au degré de complexité qu'ils sont capables d'endosser dans la compréhension de points de vue opposés (Enright et Lapsley, 1981 ; Bègue, 1998). Les entretiens *PISJ* permettent-ils de dire que les raisonnements, émanant des partisans de la gauche, sont plus complexes et que la propension à juger des inégalités, en s'en remettant au fait, atteste d'une préférence à embrasser la complexité du monde, plus affirmée chez leurs opposants ?

γ. Complexité du raisonnement et positions politiques

L'adoption d'une démarche *a priori* plutôt que d'une démonstration par le fait peut-elle être comprise à la lumière du positionnement politique ? Le dire

suppose, dans un premier temps, de peindre la complexité des raisonnements convoqués puis d'analyser leur répartition selon les réponses retenues quant à l'inévitabilité des inégalités, pour enfin préciser si cette complexité du raisonnement émerge, de façon différenciée, selon les préférences politiques.

Les raisonnements concernant l'inévitabilité des inégalités présentent des degrés variables de complexité. Celle-ci se décline minimalement dans des formes de récusation de la problématique évoquée et de désintérêt manifeste à son égard. S'y associe souvent l'attitude consistant à « dénigrer la victime ». En revanche, avec les jugements d'impression, commencent à s'esquisser un premier degré de complexité.

Cependant, l'analyse en tant que telle ne se dessine, à un degré élémentaire, que lorsque l'argumentation se fonde sur l'évocation d'inégalités de dotations naturelles, par exemple entre hommes et femmes. Le raisonnement demeure élémentaire pour autant que ces inégalités sont appréhendées comme des « inégalités de nature », indépendamment de leur inscription sociale. Un degré de complexité supérieur point, lorsque le raisonnement devient catégoriel. Non seulement il s'avère susceptible de donner lieu à des argumentations sous forme d'équilibre réfléchi mais il peut en outre émaner d'un traitement systématique de l'information. Ces deux formes de raisonnement, catégoriel ou fondé sur l'évocation de dotations naturelles, relèvent d'une logique empirique. Un degré supplémentaire de complexité apparaît encore lorsque le raisonnement est conditionnel ou a la forme d'un raisonnement en équilibre réfléchi.

Enfin les formes les plus complexes du jugement s'actualisent, d'une part, dans la conjonction d'une position de principe sur l'(in)évitabilité des inégalités et d'un traitement de l'information, analysant de façon différenciée et systématique les classes d'inégalités, et, d'autre part, dans des raisonnements de type compréhensif, interprétant l'engendrement des inégalités à partir de processus macrosociaux. Fabienne rappelle ainsi que « la différence, elle est normale... et de cette différence, on a produit des inégalités. Donc [...] après sur quelque chose de différent, on peut construire ou pas des inégalités. On peut construire des différences, on peut construire... positives ! constructives ! et on peut produire des inégalités ».

Cette complexité du raisonnement se distribue inégalement selon les réponses privilégiées. La thèse de l'inévitabilité conclut une logique empirique alors que celle de l'évitabilité résulte, concernant leur forme, de raisonnements hypothétiques et, concernant leur substance, de l'expression de convictions morales. Enfin, les jugements nuancés s'expliquent majoritairement par l'adoption d'un raisonnement catégoriel. Cette inégale répartition de la complexité de l'argumentation a des raisons logiques : structurellement, le jugement prononçant l'évitabilité des inégalités sera nécessairement plus complexe qu'un jugement d'impression, concluant à l'inévitabilité, car le premier ne peut s'en tenir à l'état du monde tel qu'il existe aujourd'hui, celui-ci étant inégalitaire, ni simplement enregistrer un état de fait. Il implique *a minima* d'entrer dans un raisonnement hypothétique ou dans une démonstration convoquant des normes pour conclure à la possibilité de l'absence d'inégalité.

L'abstraction du raisonnement est-elle plus fortement marquée à gauche qu'à droite, comme le suggère la psychologie sociale ? Peut-on dire que le pragmatisme et le raisonnement fondé sur l'état présent du monde sont plus caractéristiques de la pensée de droite et le raisonnement normatif – occasionnellement hypothétique – des partisans de la gauche ? La récusation de l'inévitabilité des inégalités est, quasi exclusivement, portée par ces derniers. Cinq individus de droite – employant plutôt une preuve par l'exemple – s'affirment convaincus de leur inévitabilité. Trois autres expriment une forme d'hésitation sur la question, notamment due à l'usage d'un raisonnement catégoriel. Le plus souvent, l'inévitabilité est déduite de logiques empiriques mais cette modalité de réflexion émerge quelles que soient les positions partisans des individus privilégiant cette réponse. Bien que les effectifs soient faibles, il serait hasardeux de conclure à un effet des proximités politiques sur les logiques endossées.

En revanche, les degrés de complexité du raisonnement s'avèrent fortement tributaires de l'adhésion à des positions normatives, s'exprimant aussi bien dans des convictions morales que dans des orientations politiques. La mise en œuvre d'une forme de raisonnement spécifique, plus ou moins complexe, n'aurait donc pas simplement des motifs d'ordre social (associé au fait d'occuper des positions socialement avantageées par exemple, voir

Honneth, 2000) mais également des raisons d'ordre normatif. En effet, la complexité du raisonnement qui, dans un cas, se fonde sur des faits et, dans un autre, sur des normes (idéales, utopiques ou alternatives), varie pour des raisons inhérentes aux logiques argumentatives et normatives, dont le positionnement politique constitue une forme d'expression, plutôt que sociales ou idiosyncrasiques. Cette complexité paraît plus récurrente à gauche. Reste toutefois à élucider les motifs ou les raisons pour lesquelles les individus se portent vers un choix normatif plutôt que vers un autre, lequel peut trouver une expression publique dans des argumentaires politiques. Nous avons, dans d'autres travaux (Guibet Lafaye, 2012), souligné le rôle explicatif de l'adhésion à des représentations compréhensives de la sphère sociale. Ces représentations se structurent autour de principes axiologiques et seraient endossées, dans le contexte contemporain, non pas tant pour des raisons de position sociale que du fait de proximités partisans.

Conclusion

Ces analyses visaient à apporter une lumière, à partir d'entretiens semi-directifs, sur les raisonnements à l'origine des réponses recueillies dans une enquête statistique. Une conjonction remarquable s'est dessinée entre les conclusions proposées sur la justice de la société française ou l'inévitabilité des inégalités et des raisonnements précisément identifiables.

Si, pour une part, les réponses à ces deux questions semblent, dans certains cas, avoir des motivations sociopolitiques, néanmoins, pour une autre part, il s'avère difficile d'identifier, avec assurance, des formes de raisonnement privilégiées par des groupes sociaux. Sur la première question, les logiques argumentatives semblent avoir une prégnance beaucoup plus forte et une nécessité intrinsèque, se déployant indépendamment du lieu à partir duquel elles sont convoquées dans l'espace social. Concernant la seconde, les positions normatives s'avèrent très fortement associées à des raisonnements spécifiques. Les positions sociales paraissent moins significatives du recours à des modes singuliers de raisonnement que ne le sont les logiques inhérentes aux convictions normatives des individus.

Alors même que l'ensemble restreint de discours analysés permettait de déceler un effet des positions sociales sur les réponses brutes à la question de l'inévitabilité des inégalités, il ne permet pas de conclure à un effet de ce positionnement sur les modes de raisonnements adoptés. Le seul résultat fondé est que le raisonnement hypothétique ainsi que la mobilisation de principes moraux et de références normatives s'avèrent plus prégnants à gauche. Cependant, pour les deux questions étudiées, les réponses retenues sont associées à des logiques argumentatives précises. L'inégale répartition de cette complexité du raisonnement s'avère donc, intrinsèquement et principalement, inhérente aux choix des appréciations normatives retenues de la réalité sociale.

L'hypothèse d'un certain pragmatisme chez les partisans de la droite et d'une propension, chez les partisans de la gauche, à convoquer des principes axiologiques, à raisonner de façon normative, conditionnelle et *a priori* pourrait se vérifier. Toutefois, l'endossement d'un degré de complexité du raisonnement peut ne pas exclusivement se comprendre à partir des positions politiques. Ainsi il est difficile d'affirmer que la logique *a priori*, déployée par les partisans de la gauche convaincus de l'évitabilité des inégalités, est privilégiée du fait de leurs préférences politiques ou simplement parce que seule – concurremment avec un raisonnement contrefactuel – elle permet de récuser le constat de l'inéluctabilité des inégalités. La complexité du raisonnement mobilisé se saisit, plus fondamentalement, à partir de l'adhésion à des positions normatives, s'exprimant aussi bien dans des convictions morales que dans des orientations politiques. En effet, les degrés de complexité du raisonnement qui, dans un cas, se fonde sur des faits et, dans un autre, sur des normes s'expliquent, dans les discours analysés, par des raisons inhérentes aux logiques argumentatives et normatives – donc potentiellement politiques – plutôt que simplement sociales. Si cette complexité paraît plus notable à gauche, cette association s'explique néanmoins avec plus de certitude à partir de raisons inhérentes aux types d'arguments mobilisés, aux orientations normatives et aux attitudes à l'égard du monde.

Références

- Amadiou T. et P. Demeulenaere, « La France est-elle une société juste ? », in M. Forsé et O. Galland (dir.), 2011, p. 203-215.
- Bègue L., « De la “cognition morale” à l’étude des stratégies de positionnement moral : aperçu théorique et controverses culturelles en psychologie morale », *L’année psychologique*, vol. 98, n° 2, 1998, p. 295-352.
- Cacioppo J.T., R.E. Petty, J.A. Feinstein et W.B.G. Jarvis, « Dispositional Differences in Cognitive Motivation: The Life and Times of Individuals Varying in Need for Cognition », *Psychological Bulletin*, vol. 119, n° 2, 1996, p. 197-253.
- Chaiken S., « Heuristic Versus Systematic Information Processing and the Use of Source Versus Message Cues in Persuasion », *Journal of Personality and Social Psychology*, 1980, vol. 39, n° 5, p. 752-766.
- Chaiken S., A. Liberman et A.H. Eagly, « Heuristic and systematic information processing within and beyond the persuasion context », in J. Uleman et J.A. Bargh (dir.), *Unintended thoughts*, New York, Guilford Press, 1989, p. 212-252.
- Chaiken S., Giner-Sorolla R., Chen S., « Beyond accuracy : Defense and impression motives in heuristic and systematic information processing », in P.M. Gollwitzer et J.A. Bargh (dir.), *The psychology of action : Linking cognition and motivation to behavior*, New York, Guilford, 1996, p. 553-578.
- Chauvel L., « Tolérance et résistance aux inégalités », in H. Lagrange, *L’épreuve des inégalités*, Paris, PUF, 2006, p. 23-40.
- Chen S., K. Duckworth et S. Chaiken, « Motivated Heuristic and Systematic Processing », *Psychology Inquiry*, vol. 10, n° 1, 1999, p. 44-49.
- Dargent C. et F. Gonthier, « Attitudes économiques : la double déroute du libéralisme ? », in P. Bréchon et O. Galland (dir.), *L’individualisation des valeurs*, Paris, Armand Colin, 2010, p. 82-101.
- Dubet F., *Injustices. L’expérience des inégalités au travail*, Paris, Seuil, 2006.
- Enright R.D. et D.K. Lapsley, « Judging others who hold opposite beliefs: The development of belief-discrepancy reasoning », *Child Development*, vol. 52, n° 3, 1981, p. 1053-1063.
- Feldman S., « Structure and consistency in public opinion: The role of core beliefs and values », *American Journal of Political Science*, 32, 1988, p. 416-440.

- Feldman S. et M.R. Steenbergen, « The humanitarian foundation of public support for social welfare », *American Journal of Political Science*, 45, 2001, p. 658-677.
- Forsé M. et O. Galland (dir.), *Les Français face aux inégalités et à la justice sociale*, Paris, Colin, 2011.
- Forsé M., O. Galland, C. Guibet Lafaye, M. Parodi, *L'égalité, une passion française ?*, Paris, Colin, 2013.
- Forsé M. et M. Parodi, « Une théorie de la cohésion sociale », *La revue Tocqueville*, vol. XXX, n° 2, 2009, p. 9-35.
- Furnham A., « Just world beliefs in twelve societies », *Journal of Social Psychology*, vol. 133, n° 3, 1993, p. 317-329.
- Galland O. et Y. Lemel, « Inégalités acceptables et inacceptables », in M. Forsé et O. Galland (dir.), 2011, p. 108-117.
- Galland O. et Y. Lemel, « La perception des inégalités en France. Essai d'explication », *Revue européenne des sciences sociales*, 51/1, Genève, Droz, 2013, p. 179-211.
- Guibet Lafaye C., « Le jugement de justice et ses raisons. Le juste et l'inacceptable », mémoire d'Habilitation à Diriger des Recherches, Université Paris IV Sorbonne, 2011.
- Guibet Lafaye C., *Le juste et l'inacceptable. Les sentiments d'injustice contemporains et leurs raisons*, Paris, PUPS, 2012.
- Guibet Lafaye C., « Sentiments d'injustice, conceptions du juste et positionnement politique », *Daimon. Revista Internacional de Filosofía*, Université de Murcie Université de Murcie, mai-août 2014a, n° 62, p. 43-58.
- Guibet Lafaye C., « Les fondements de la critique sociale : Normes alternatives et raisonnements hypothétiques », *Tracés*, n° 24, Lyon, ENS de Lyon, 2014b.
- Honneth A., « Conscience morale et domination de classe » [2000], *La société du mépris*, Paris, La Découverte, 2006, p. 203-223.
- Kahneman D. et A. Tversky (dir.), *Judgment under Uncertainty. Heuristics and Biases*, New York, Cambridge University Press, 1982.
- Kuran T., *Private Truths, Public Lies: the Social Consequences of Preference Falsification*, Harvard University Press, Cambridge (Mass.), 1995.
- Lerner M.J., *The belief in a just world. A fundamental delusion*, New-York, Plenum Press, 1980.

Chateauraynaud Francis, *Argumenter dans un champ de forces. Essai de balistique sociologique*, Paris, éd. Pétra, 2011.

Rawls John, *Théorie de la justice* [1971], Paris, Seuil, 1987.

Rokeach M., *Belief, attitudes and values*, San Francisco, Jossey-Bass, 1968.

Sniderman P.M., R.A. Brody et P.E. Tetlock, *Reasoning and Choice. Explorations in Political Psychology*, New York, Cambridge University Press, 1991.

Stone W. F., « Personality and ideology: Empirical support for Tomkin's polarity theory », *Political Psychology*, vol. 7, n° 4, 1986, p. 689-706.

Annexes

Les détails relatifs à l'enquête (liste des personnes interrogées, guide d'entretien, etc.) sont disponibles sur demande.

ⁱ Ces entretiens ont été menés en face-à-face par une équipe de dix enquêteurs œuvrant dans cinq régions de l'hexagone (Grenoble, Lille, Lyon, Nantes, Paris). Ils ont été enregistrés puis intégralement retranscrits, se sont déroulés durant l'hiver 2010 et le début de l'année 2011. L'enquête a été financée grâce à une dotation de l'Institut de France (Fondation Simone et Cino Del Duca) à l'Académie des Sciences Morales et Politiques.

ⁱⁱ Les conditions dans lesquelles les entretiens ont été menés ne permettront pas de dire si les arguments sont susceptibles de modifier les catégories et représentations communes, comme l'a fait Chateauraynaud (2011).

ⁱⁱⁱ Pour une littérature complémentaire sur l'enquête *PISJ*, voir Forsé et Galland, 2011 ; Forsé *et al.*, 2013 ; Galland, 2013.

^{iv} Dans ce qui suit nous emploierons le terme « cognitif » pour désigner les processus réflexifs, les mécanismes d'acquisition d'informations ou de connaissance, la formulation des jugements et des raisonnements, c'est-à-dire l'ensemble des processus mentaux qui se rapportent à la fonction de connaissance plutôt qu'à la fonction affective ou volitive.

^v Nous invitons le lecteur à se reporter à ces travaux pour l'analyse thématique qui s'est à la fois appuyée sur une étude classique de contenu et sur une investigation du corpus à l'aide du logiciel Alceste (voir Guibet Lafaye, 2012). Cet ouvrage rassemble l'ensemble des éléments descriptifs relatifs à cette enquête.

^{vi} Les heuristiques du jugement sont des raccourcis de la pensée dont la particularité est d'être disponibles à la réflexion, pertinents pour la question considérée, présents dans la mémoire et aisément mobilisables.

^{vii} La question n'a pas été évoquée auprès d'un seul des enquêtés.

^{viii} Les données chiffrées sont présentées dans Amadiou et Demeulenaere (2011).

^{ix} Ce dernier groupe rassemble, d'une part, des professions soumises à des conditions de travail défavorables, d'autre part, des statuts professionnels socialement dévalorisés, ou encore des situations de désajustement professionnel, des professions très faiblement rémunérées et des situations de chômage. À l'exception d'un ouvrier spécialisé, aucun de ces individus n'a des revenus mensuels supérieurs à 1700 €.

^x Les effectifs de ces groupes étant toutefois hétérogènes.

^{xi} Le sens que nous conférons à la notion de « jugement d'impression » se distingue de l'acception que la psychologie sociale confère à la « motivation d'impression » : celle-ci fait référence au désir de formuler des jugements qui satisfont des buts sociaux présents (Chen *et al.*, 1999, p. 46).

^{xii} Trois jugements négatifs n'ont pas été justifiés.

^{xiii} Sur le rôle critique de cette modalité réflexive, voir Guibet Lafaye, 2014b.

^{xiv} La thématique *PISJ* engageait les enquêtés sur cette voie.

^{xv} Jacques : « Elle est plutôt injuste... Je crois que ça a commencé à devenir pervers quand le revenu de la finance a commencé à devenir plus important que celui du travail. Et ça, on en parle depuis quinze ou vingt ans. Et maintenant, on atteint des sommets de folie... ».

^{xvi} Pour des raisons de place, nous n'entrons pas ici dans l'analyse détaillée des sept réponses indécidables.

^{xvii} Le « stade [de l'équilibre réfléchi] est atteint après avoir évalué différentes conceptions proposées face auxquelles soit on révisé ses jugements pour les mettre en accord avec l'une des théories, soit on continue à défendre ses convictions initiales (et la conception de la justice qui y correspond) » (Rawls, 1971, p. 75).

^{xviii} Les individus favorisés souscrivant à cette réponse sont trop peu nombreux pour que l'on s'autorise à rien conclure les concernant. On ne peut rien affirmer non plus concernant les réponses ambiguës dont le nombre est trop faible. Enfin les enquêtés *PISJ* désavantagés socialement se désignent souvent comme votant à gauche.

^{xix} Parmi les cinq personnes qui usent de cette forme de raisonnement, quatre sont diplômées du supérieur.

^{xx} Les individus les moins diplômés utilisent préférentiellement la comparaison pour justifier leur conclusion mais cette forme de raisonnement est aussi employée par des enquêtés plus diplômés.

^{xxi} Les caractéristiques des individus interrogés n'ont pas permis d'approfondir l'effet des niveaux de diplôme sur les réponses et les raisonnements proposés, alors même que l'on sait qu'ils influent sur la justification des préférences individuelles, les plus diplômés étant souvent plus enclins à adopter des principes abstraits et à nuancer ces derniers dans leurs pratiques.

^{xxii} Cette capacité pourrait s'enraciner dans ce que la psychologie décrit comme un besoin accru de cognition : « individuals high in need for cognition are characterized by richer implicit theories and strategies of mentation » (Cacioppo *et al.*, 1996, p. 243).

^{xxiii} Y font exception les appréciations concernant les inégalités de genre selon le sexe des répondants et celles relative aux études selon le niveau de diplôme des répondants bien que ce soient les personnes ayant fait des études supérieures qui condamnent plus sévèrement ce type d'inégalités que celles ayant fait des études de niveau secondaire (voir Galland et Lemel, 2011, p. 116).

^{xxiv} Parmi les personnes interrogées, se note une surreprésentation à gauche. Pour des raisons de disponibilité des informations, il n'a pas été possible d'étudier l'effet du degré de socialisation et de participation politiques des enquêtés sur leurs réponses.

^{xxv} Le nombre trop faible des individus de cette sensibilité politique ne permet de tirer aucune conclusion en la matière. Pour les mêmes raisons, les jugements des partisans de l'extrême gauche et de l'extrême droite n'ont pu être cernés dans leur spécificité.

^{xxvi} On peut estimer que ce sont ces convictions qui poussent les individus à chercher et/ou à retenir des informations rares, rencontrées à l'occasion d'expériences professionnelles novatrices ou durant leur parcours universitaire (référence à Clastres ou à Bourdieu).

^{xxvii} Pour des raisons de place, nous n'entrerons pas ici dans l'analyse détaillée des réponses ne concluant pas, de façon nette, sur l'inévitabilité des inégalités.

^{xxviii} Le groupe des individus interrogés ayant été constitué selon la méthode « boule de neige », il ne permettra pas d'explorer l'effet des niveaux de diplôme car les individus diplômés du supérieur y sont surreprésentés.

^{xxix} Et partiellement explorée dans Guibet Lafaye, 2014a.